



COMMUNE D'OLLAINVILLE

RAPPORT DE PRESENTATION

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2026

PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- Informer sur la situation financière.

Dispositions légales :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Rapport d'orientation budgétaire :

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements et des régions présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires envisagées : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice
- l'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement
- l'évolution rétrospective du besoin de financement annuel.

Les délais de convocation et de communication des documents budgétaires sont :

Article L.5217-10-4 du CGCT : *Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit être communiqué au Conseil Municipal en vue du débat d'orientation budgétaire au minimum 5 jours avant la réunion au cours de laquelle le débat est inscrit à l'ordre du jour. L'entité doit tenir son débat d'orientation budgétaire dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget.*

Article L.5217-10-4 du CGCT précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Cette exigence s'impose chaque année lors du vote du budget.

L'enjeu principal de ce débat sera de pouvoir définir les grands axes et orientations du budget à venir qui puissent à la fois permettre de maintenir une offre de services à la population de qualité, répondant aux préoccupations et exigences des Ollainvillois tout en tentant de préserver les grands équilibres financiers de la Ville.

Le budget 2026 se veut être un budget de transition au regard des échéances électorales.

I. Contexte général : situation économique et sociale

L'année 2026 s'ouvre dans un environnement macroéconomique profondément marqué par l'instabilité géopolitique, le ralentissement de la croissance et la recomposition des politiques budgétaires européennes.

Les tensions persistantes en Europe de l'Est et au Moyen-Orient continuent d'alimenter la volatilité des marchés de l'énergie, tandis que les grandes économies avancées évoluent dans un cycle de croissance modérée (+3,1 % attendus dans le monde) et de normalisation monétaire prudente.

Au sein de l'Union européenne, le retour aux règles budgétaires préexistantes à la période de la crise sanitaire entraîne un durcissement inédit des orientations des finances publiques, alors que l'inflation, en reflux mais encore présente dans certains secteurs, maintient les conditions financières à un niveau élevé.

En France, cette conjoncture se traduit par une croissance encore atone (+0,8 % prévus en 2026 selon la Banque de France), un déficit public durablement excessif (5,4 % du PIB en 2025) et une dette en hausse, imposant à la Nation un effort structurel important.

Les projections de la Banque de France sont les suivantes :

En %	2024	2025	2026
Inflation	2.3 %	1.7 %	1.3 %
Croissance du PIB réel	1.1 %	0.9 %	1.0 %
Indice des prix à la consommation harmonisé	3.9 %	1.7 %	0.8 %
Taux de chômage (en % de la population active au T4 de l'année)	7.4 %	7.8 %	7.6 %

C'est dans ce cadre exigeant, que s'inscrit le débat d'orientations budgétaires 2026 de la Ville d'Ollainville.

A. Loi de finances 2026 (LF)

Une route semée d'embûches

Après plus de trois mois de débats parlementaires, bien au-delà des 70 jours prévus par la Constitution, le projet de loi de finances pour 2026 a définitivement été adopté par le Parlement le 2 février en attendant l'examen par le Conseil Constitutionnel, après le rejet des deux motions de censure déposées à la suite du recours au 49.3 par le Premier ministre vendredi 30 janvier.

La copie initiale du gouvernement, qui fixait une contribution des collectivités à hauteur de 4,6 milliards d'euros, a été atténuée au fil de l'examen parlementaire, en étant réduite à environ 2 milliards d'euros de contribution.

La part de la dette publique atteindrait 118 % du PIB. Le déficit de l'Etat s'élèverait à 131.9 milliards d'€ (Md€).

L'objectif est de ramener le déficit public à 5% du PIB en 2026.

Grandes lignes de la LF 2026 :

- ✓ Maintien de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au niveau de 2025, une non-indexation qui devrait provoquer une baisse de cette dotation dans plus de la moitié des communes,
- ✓ Majoration des dotations de péréquation communales de 290 M€ en 2026 comme en 2025. +140 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU), et +150 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR),
- ✓ Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit son budget passer de 1.5 milliards d'€ en 2025 à près de 840 millions en 2026,
- ✓ La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) restent stables,
- ✓ Les autorisations d'engagement de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 200 M€,
- ✓ Retour des variables d'ajustements à leur niveau initial, 527 M€,
- ✓ Renouvellement du Dilico (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) à hauteur de 740 millions d'€. Ce dispositif ne ciblera en 2026 que les intercommunalités,
- ✓ Financé par une cotisation des collectivités correspondant à 0.9 % de leur masse salariale, le CNFPT voit désormais cette enveloppe plafonnée à 397 M€, le reste revenant à l'Etat,
- ✓ Attribution aux maires d'une « prime régalienne » de 500 euros net par an,
- ✓ Maintien dans l'assiette du FCTVA des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques,
- ✓ Fusion de la taxe sur les logements vacants en zone tendue et de la taxe d'habitation sur les logements vacants en zone non tendue, en une seule imposition : la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

B. Etat des lieux des finances locales en 2025 après examen des comptes de l'année 2024
(source : *Cour des comptes*)

- Décélération de la hausse des dépenses de fonctionnement,
- Des recettes de fonctionnement de moins en moins dynamiques,
- Recul de l'épargne après plusieurs années de hausse,
- L'investissement poursuit sa dynamique du cycle électoral,
- Un besoin de financement qui s'accroît entraînant une hausse de l'encours de dette et une ponction sur la trésorerie.

II. Situation de la collectivité

Une année 2025 marquée par des recettes dynamiques et une section de dépenses de fonctionnement maîtrisée qui a vu des programmes de travaux se concrétiser et des dossiers aboutir :

- ❖ Poursuite des Programmes Pluriannuels d'Investissement (AP/CP) : travaux pour l'extension de l'école de La Roche et réalisation de la plaine sportive (terrain de football en gazon synthétique) inaugurée le 6 décembre 2025,
- ❖ Fonctionnement de l'école C. Hermann sur une année pleine,
- ❖ Souscription de l'emprunt inscrit au budget 2025 en 2 temps : 400 000 € et 700 000 € - organisme emprunteur : Crédit Agricole
- ❖ Discipline d'exécution budgétaire,
- ❖ Recherche d'une Capacité d'Autofinancement Nette excédentaire.

1. *Le contexte financier*

Les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues de présenter, lors du vote du budget primitif, un certain nombre de ratios qui poursuivent des objectifs de transparence de l'action publique locale, de

meilleure association des populations au processus de décision, d'amélioration de la gestion, par une meilleure affectation des ressources et la réduction des coûts de production des services.

Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des données chiffrées du compte financier unique 2025 et du compte financier unique adopté le 26 juin 2025 et prennent en compte la population dite DGF de 2024 et 2025 (5390 et 5450 habitants).

		CFU 2024	CFU 2025		
Ratio		2024 (5390 habts)	2025 (5450 habts)	Variation	Communes de 5 000 à 10 000 habts (source : DGCL2024)
RATIOS DE NIVEAU					
1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF	988,95 €	1031,78	4%	1 092 €
2	Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF	1 132,06 €	1152,18	2%	1 311 €
3	Dépenses d'équipement brut/population DGF	185,30 €	578,35	212%	413 €
4	Encours de la dette/population DGF	546,99 €	702,97	29%	768 €
5	DGF/population DGF	45,25 €	45,29	0%	159 €
RATIOS DE STRUCTURE ET D'ANALYSE FINANCIERE					
6	Dépenses de personnel/DRF	63,75%	62,93%	-1%	56,50%
7	DRF et rembt en capital de la dette /RRF (marge d'autofinancement courant)*	0,90	0,93	3%	0,90
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute/RRF)	12,64%	10,45%	-17%	18,80%
9	Taux d'épargne nette (épargne brute - K de la dette/RRF)	10,03%	6,98%	-30%	11,70%
10	Ratio d'endettement (encours de la dette/RRF)	48,32%	61,02%	26%	58,60%
11	Capacité de désendettement (encours dette/épargne brute)	3,82	5,21	36%	3,10

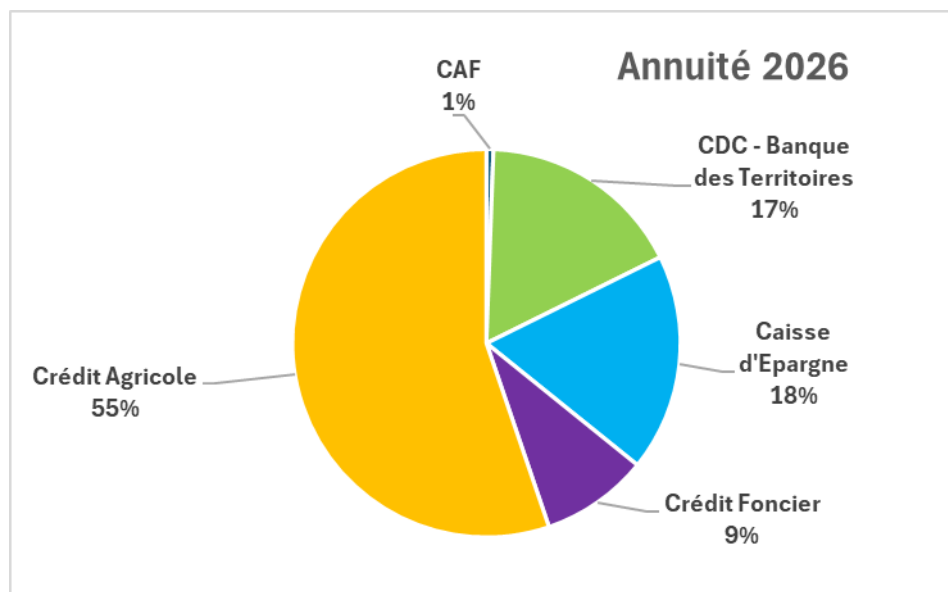
* Marge d'autofinancement : Capacité de la collectivité à l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible (< 1), plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario un ratio > à 100% indique un recours nécessaire à l'emprunt

Marge d'autofinancement - MAC	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DRF	4 234 748,43 €	4 212 941,16 €	4 479 784,41 €	4 852 465,64 €	5 330 431,79 €	5 623 209,96 €
Dette en capital	121 687,12 €	165 368,59 €	123 984,00 €	133 383,24 €	158 199,62 €	217 075,76 €
RRF	4 322 461,21 €	4 633 633,99 €	4 801 471,67 €	5 461 527,59 €	6 101 788,78 €	6 279 370,21 €
MAC (DRF+Dette/RRF)	1,01	0,94	0,96	0,91	0,90	0,93

2. Structure de la dette au 1^{er} janvier 2026

La structure de la dette communale au 1^{er} janvier 2026 est composée de 7 emprunts dont 5 à taux fixes, 1 à taux révisable indexé sur le livret A – baisse du taux annoncé au 1^{er} février 2026 (taux à 1.5 % + 0.6 soit 2.1 % contre 3.6 % en 2023) - et 1 emprunt à taux 0 souscrit auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour le financement de l'Espaces Jeunes.

Répartition des échéances par prêteur :



L'ensemble de la dette de la commune d'Ollainville est classifié comme une dette « saine » selon les éléments de la charte Gissler.

Encours et annuité de la dette au 1^{er} janvier de l'année

	Population DGF					5390	5438	5450
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	€/habitant	€/habitant	BP 2026
Encours de dette au 1 ^{er} janvier	1 111 419,50 €	989 722,38 €	865 899,48 €	1 839 849,45 €	3 106 466,21 €	576,34 €	2 948 266,59 €	3 831 190,83 €
Annuités d'emprunts	168 346,24 €	165 368,59 €	162 390,09 €	173 331,59 €	244 517,46 €	45,37 €	281 206,07 €	353 157,45 €
dont remboursement en capital	121 697,12 €	123 822,90 €	126 050,03 €	123 383,24 €	158 199,63 €	29,35 €	200 825,74 €	256 832,55 €
dont remboursement en intérêts	46 649,97 €	41 545,69 €	36 340,06 €	49 948,35 €	86 317,83 €	16,01 €	80 380,33 €	96 324,90 €

Ratio endettement – situation au 31 décembre de chaque année

Ratio d'endettement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette résiduel	989 722,38 €	865 899,48 €	1 839 849,45 €	3 106 466,21 €	2 948 266,59 €	3 831 190,83 €
Recettes Réelles de Fonct.	4 322 461,21 €	4 633 633,99 €	4 794 008,49 €	5 461 527,59 €	6 101 788,78 €	6 279 370,21 €
Ratio en %	22,90%	18,69%	38,38%	56,88%	48,32%	61,01%
Annuité de la dette (ICNE compris)	168 347,09 €	165 368,59 €	171 850,09 €	197 792,22 €	244 517,46 €	300 884,34 €
Recettes Réelles de Fonct.	4 322 461,21 €	4 633 633,99 €	4 794 008,49 €	5 461 527,59 €	6 101 788,78 €	6 279 370,21 €
Ratio en %	3,89%	3,57%	3,58%	3,62%	4,01%	4,79%
Encours de la dette résiduel habitants	989 722,38 € 4809	865 899,48 € 4780	1 839 849,45 € 4828	3 106 466,21 € 4862	2 948 266,59 € 5390	3 831 190,83 € 5438
Encours dette/habitant	205,81 €	181,15 €	381,08 €	638,93 €	546,99 €	704,52 €
Annuité de la dette habitants	168 347,09 € 4809	165 368,59 € 4780	171 850,09 € 4828	197 792,22 € 4862	244 517,46 € 5390	300 884,34 € 5438
Annuité de la dette/habitant	35,01 €	34,60 €	35,59 €	40,68 €	45,37 €	55,33 €

Le ratio de capacité de désendettement est de 5.21 ans, inférieur à 15 années. Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Pour rappel, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 9.

Capacité de désendettement - CD	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette résiduel	989 722,38 €	865 899,48 €	1 839 849,45 €	3 106 466,21 €	2 948 266,59 €	3 831 190,83 €
Epargne brute (source CE IdF)	86 081,00 €	341 781,00 €	321 247,00 €	494 940,00 €	762 957,00 €	735 450,11 €
CD exprimée en année	11	3	6	6	3,86	5,21

3. Le compte financier unique de l'exercice 2025 – résultats provisoires au 31/12/2025

Section de fonctionnement (SF)	En €
Dépenses	5 920 147.21 €
Recettes	6 289 562.25 €
Solde d'exécution 2025	369 415.04 €
Résultat antérieur reporté	1 413 047.77 €
Résultat cumulé fonctionnement (SF clôture)	1 782 462.81 €
Section d'investissement (SI)	
Dépenses	3 894 462.26 €
Recettes	2 887 297.52 €
Solde d'exécution 2025	- 1 007 164.74 €
Résultat antérieur reporté	-215 530.13 €
Résultat cumulé d'investissement (SI clôture)	- 1 222 694.87 €
Pour information	
Restes à réaliser à reporter en 2026	
Dépenses	102 732.10 €
Recettes	572 010.93 €
Solde des restes à réaliser 2025	469 278.83 €
Synthèse 2025 (SF + SI)	
Solde d'exécution excédentaire	559 767.94 €

III. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

Plusieurs mesures vont venir impacter la réalisation du budget prévisionnel 2026 :

- ✓ L'impact de mesures nationales sur la masse salariale (CNRACL),
- ✓ Intégration de la transition écologique – budget vert
- ✓ Augmentation de la somme à inscrire pour le marché restauration – effectifs sur le temps de restauration importants.

Les grandes orientations pour le budget 2026 seront les suivantes :

- 1/ Le budget 2026 se veut être un budget de transition – les investissements seront concentrés sur l'achèvement des opérations déjà lancées,
- 2/ En fonctionnement, les enveloppes 2025 des commissions compétentes seront reconduites en euros constants avec une augmentation plafonnée à 2% demandée dans la lettre de cadrage,
- 3/ Pas d'augmentation des taux de fiscalité locale,

- 4/ Accompagnement des besoins de la population : accueil, restauration...
- 5/ Prise en compte de l'augmentation de la population au niveau du 012,
- 6/ Entretien et propreté des espaces publics.

A. Recettes de fonctionnement

Depuis l'exercice budgétaire de 2021, une redynamisation des recettes réelles de fonctionnement a été engagée afin de pouvoir financer les programmes inscrits en investissement.

1. *Fiscalité*

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales servant au calcul des bases d'imposition des taxes locales pour 2026 dépend de l'évolution de l'inflation constatée entre novembre n-2 (2024) et novembre n-1 (2025).

La revalorisation 2026 forfaitaire des valeurs locatives sera de + 0.8 %.

L'hypothèse retenue par la commission finances du 19 janvier 2026, serait de ne pas augmenter les taux de foncier bâti, non bâti et le taux de TH sur les résidences secondaires, taux qui seront confirmés lors du vote du budget primitif 2026 :

	Taux 2025	Proposition 2026 : 0%
TFB	35.04 %	35.04 %
TFNB	69.41 %	69.41 %
THRS	11.04 %	11.04 %

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 Estimation au 06/02/2026
Produit total	1 810 742,00 €	1 987 851,00 €	2 112 766,00 €	2 462 646,00 €	2 720 236,00 €	2 825 440,00 €	2 845 215,00 €
Variation annuelle	1,67%	9,78%	6,28%	16,56%	10,46%	3,87%	0,70%
Potentiel fiscal (*)	3 740 389,00 €	3 793 594,00 €	3 800 000,00 €	3 334 102,00 €	3 165 785,09 €	3 252 270,52 €	3 252 270,52 €
CMPF	48,41%	52,40%	55,60%	73,86%	85,93%	86,88%	87,48%

Le CMPF (Coefficient de Mobilisation du Potentiel Fiscal) mesure le niveau de pression fiscale exercé par la collectivité sur ses contribuables. *Calculé provisoirement pour 2026 selon potentiel fiscal 2025.*

Maintien des taux de 2025 de la Taxe des Ordures Ménagères et du Foncier Bâti en 2026 par Cœur d'Essonne.

2. *Concours de l'Etat*

Il comprend pour notre commune la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité rurale.

La dotation forfaitaire pour la commune d'Ollainville est estimée à 146 416.00 € (montant identique à celui de 2025),

Dotation de solidarité rurale : 100 000.00 € - estimation – selon annonce de la LF 2026

Le montant prévisionnel attendu au titre des droits de mutation évalué à 180 000.00 €

Participation Etat tarification sociale (cantine à 1 €) : 88 000.00 €

3. Autres services (produits des services)

Attribution de compensation : 1 042 615.00 € (identique à 2025)

Dotation de solidarité communautaire : 110 044.00 €, versée par Cœur d'Essonne Agglomération.

En attente de la notification par Cœur d'Essonne de ces montants.

Les participations de la CAF (contrat enfance et prestations ordinaires) ont été estimées à 127 000.00 €.

Les recettes des produits des services ont été évaluées à 730 000.00 € dont :

- Participations des familles : 636 000.00 €
- Ecole C. Hermann – refacturation à Arpajon : 70 000.00 €

Une augmentation de 2% des tarifs municipaux sera proposée au conseil municipal du 10 mars 2026.

TCFE (Accise sur l'électricité) : 138 000.00 €

B. Evolution des dépenses de fonctionnement

L'élaboration du budget de la section fonctionnement 2026 se fait en tenant compte de :

- 1/ Maîtrise du 011 (charges à caractère général),
- 2/L'intégration des enjeux environnementaux,
- 3/L'augmentation de la masse salariale,
- 4/ Mise en œuvre de la protection sociale complémentaire,
- 5/ Mise en œuvre de l'autoconsommation collective.

1. *Les charges à caractère général (011)*

Le différentiel entre les prévisions 2025 et 2026 sur le 011 est de – 5.15 %.

Montant demandé par les commissions de compétence estimé à ce jour à 815 000.00 € (- 3.29 % par rapport à 2025)

Budgets fluides :

	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Electricité	179 000.00 €	170 089.00 €	170 000.00 €
Gaz	137 000.00 €	147 372.65 €	143 500.00 €
Eau	27 000.00 €	30 075.27 €	30 000.00 €

Le SMOYS a informé ses adhérents que le prix de fourniture (acheminement compris) de l'électricité serait, à périmètre constant et profil de consommation identique, sans augmentation par rapport à 2025.

Concernant le gaz, le SIGEIF a informé ses adhérents qu'à consommation constante notre budget gaz 2026 pourrait être inférieur de 3% à notre budget gaz 2025.

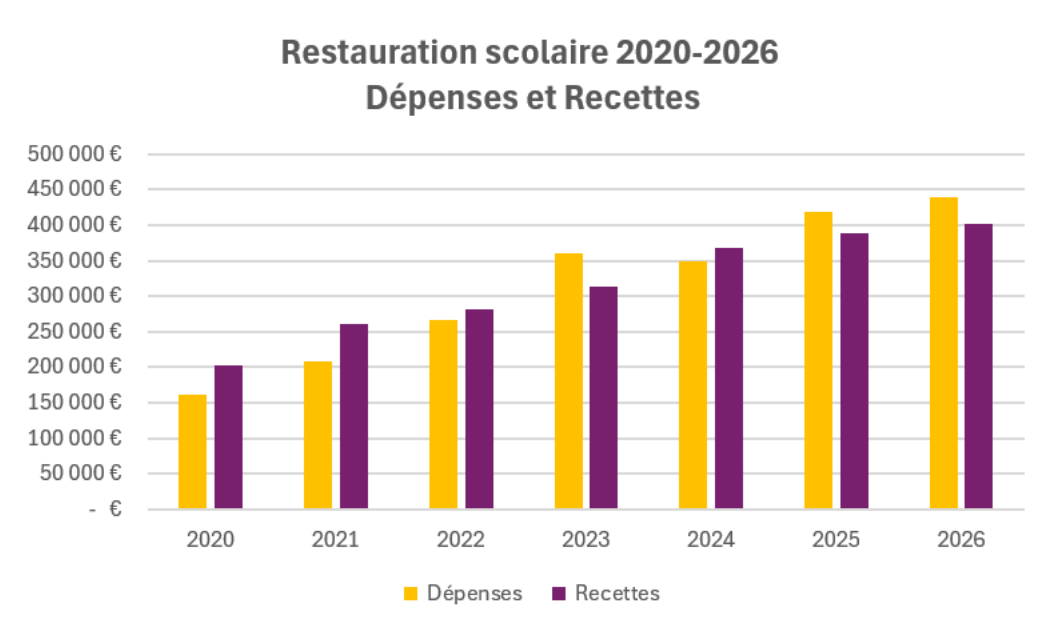
Il est à noter une hausse des consommations de gaz et d'électricité entre 2025 et 2024 :

	2024	2025
Electricité	502 728 kwh	576 289 kwh Année pleine pour le complexe sportif C. Agbégénou et l'école C. Hermann
Gaz	77 030 m ³	91 749 m ³

Budget Recettes/Prestations familiales – restauration collective

Repas	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Services à caractère social	14 210,64 €	10 980,01 €	13 721,08 €	13 629,12 €	19 349,23 €	20 092,15 €	21 000,00 €
RPA - Repas Pers. Agées	13 818,14 €	10 980,01 €	13 721,08 €	13 629,12 €	19 349,23 €	20 088,80 €	21 000,00 €
RPC - Repas Persl. Communal	392,50 €	- €	- €	- €	- €	3,35 €	
Services périscol et enseignement	187 845,83 €	249 510,59 €	267 392,58 €	300 388,29 €	348 595,66 €	367 649,35 €	380 000,00 €
RSCOL - Restauration collective Ecoles	187 845,83 €	249 510,59 €	267 392,58 €	300 388,29 €	326 793,30 €	298 166,74 €	310 000,00 €
ECH - Ecole Claudine Hermann					21 802,36 €	69 482,61 €	70 000,00 €
TOTAL GENERAL	202 056,47 €	260 490,60 €	281 113,66 €	314 017,41 €	367 944,89 €	387 741,50 €	401 000,00 €

NB : le prix des goûters et les repas du centre de loisirs ne sont pas identifiés car inclus dans les prix de journée.



2. Les frais de personnels (012)

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget (62.93 % des DRF en 2025).

Les raisons :

- ✓ Augmentations du SMIC en janvier et novembre 2025
- ✓ Accueil d'enfants porteurs de handicap sur les temps d'accueil péri et extra scolaires - renforcement de l'équipe d'animation
- ✓ Hausse de 3 points de la CNRACL

Le taux de 62.93 % s'explique également par plusieurs facteurs structurels : un taux d'équipement par habitant plus élevé que la moyenne (médiathèque, stade, salles communales, agence postale, police

municipale etc) impliquant des effectifs plus nombreux pour les faire fonctionner, un faible taux de services externalisés par rapport à d'autres communes, une prise en charge communale des effectifs du domaine des espaces verts et de l'entretien.

Le budget 2026 est estimé à 3 751 000.00 € et tiendra compte des éléments suivants :

- ✓ CNRACL + 3 pt : + 48 000 €
 - *Le taux de cotisation passe à 37.65 % en 2026 et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43.65 % au 1^{er} janvier 2028 sans compensation de l'Etat*
- ✓ Ecole C. HERMANN- Besoin supplémentaire de 0.60 Equivalent temps plein rémunéré + 22 000 €
- ✓ Deux recrutements supplémentaires sont prévus en 2026, dans le cadre d'une prospective RH sur la prochaine mandature.
Ces deux postes sont encore à définir au regard des priorités des services : 80 000 €
- ✓ Relyens (assurance statutaire du personnel) : 103 000 €
 - *Montant identique à celui de 2025*
- ✓ Aste (médecine préventive) : 12 000 €
 - *9 800 € en 2025*
- ✓ CNAS : 18 000 €
- ✓ Glissement Vieillesse Technicité : 50 000 €
- ✓ Paiement des HS de plus en plus sollicité par les agents : 16 000 €
- ✓ Pas de versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
- ✓ Gel du point d'indice
- ✓ Protection sociale complémentaire pour les agents - prévoyance 6 500 € (contre 3 000 € en 2025)

Les dossiers qui devraient être concrétisés et/ou initiés sur l'année à venir :

- ✓ Rédaction d'un règlement intérieur – document qui recense toutes les règles applicables au sein de la collectivité territoriale,
- ✓ Mise en œuvre d'une nouvelle convention pour la protection sociale complémentaire santé des agents avec une participation de l'employeur plus importante,
- ✓ Déploiement d'un Système d'Information des Ressources Humaines – mise en œuvre en fin d'année 2025 et poursuite 1^{er} semestre 2026,
- ✓ Elections professionnelles : organisation des élections pour le renouvellement des membres représentants du personnel au CST,
- ✓ Révision des lignes directrices de gestion (LDG),
- ✓ Prospective au regard de nombreux départs en retraite envisagés sur les 6 prochaines années.

3. Subventions

Dossiers étudiés en commission finances du 6 février 2026 qui propose les montants suivants :

- Associations : 48 520.00 €
- Caisse des écoles : 2 000.00 €
- CCAS : 37 000.00 €

4. Autres dépenses de fonctionnement

Intérêts de la dette : 95 270.00 € (ICNE compris) – sans nouvel emprunt

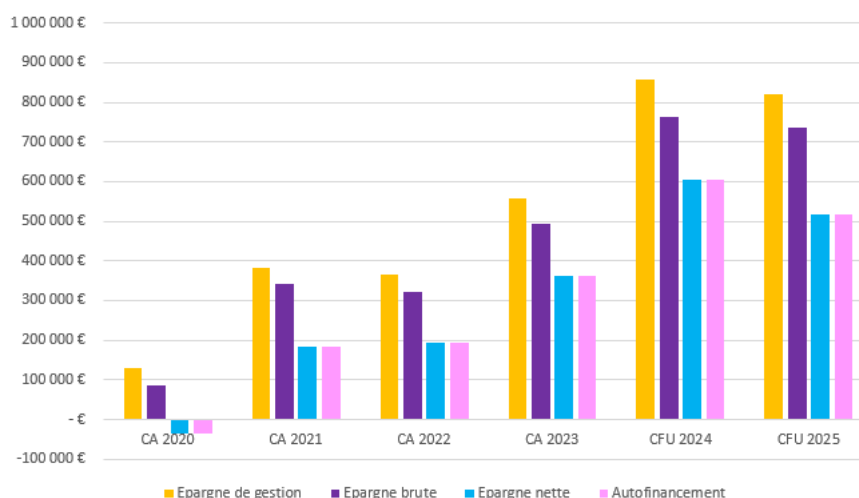
Amende loi SRU non notifiée estimée à 24 000.00 €.

Fonds National de Péréquation pris en charge par Cœur d'Essonne Agglomération.

5. Analyse de l'épargne en €

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
1	RRF - Recettes réelles de fonctionnement (hors 775 & ch.014))	4 320 829 €	4 556 334 €	4 801 032 €	5 347 406 €	6 093 389 €	6 224 329 €
2	DRF - Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts & ch.013)	4 189 674 €	4 173 007 €	4 435 634 €	4 789 716 €	5 236 446 €	5 405 070 €
3	Epargne de gestion	131 155 €	383 327 €	365 397 €	557 690 €	856 943 €	819 259 €
4	Intérêts de la dette (avec ICNE)	45 075 €	39 934 €	44 150 €	62 750 €	93 986 €	83 809 €
5	Epargne brute	86 081 €	343 393 €	321 247 €	494 940 €	762 957 €	735 450 €
6	Remboursement du capital de la dette	121 697 €	158 957 €	126 051 €	133 383 €	158 200 €	217 076 €
7	Epargne nette	- 35 617 €	184 436 €	195 196 €	361 557 €	604 757 €	518 374 €
8	Partie de l'annuité payée par des tiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
9	Autofinancement	- 35 617 €	184 436 €	195 196 €	361 557 €	604 757 €	518 374 €

Evolution de l'épargne et autofinancement 2020-2025



L'objectif de la commune en 2026 est de préserver sa capacité d'investissement afin de pouvoir financer ses programmes et de consolider ainsi son autofinancement.

C. Section d'investissement

La ville d'Ollainville souhaite maintenir ses ambitions de moderniser ses équipements et achever les derniers projets de la mandature, sans oublier la transition écologique qui sera valorisée dans le Compte Financier Unique 2025.

1. Dette

Remboursement capital de la dette : 257 000.00 € (sans nouvel emprunt)

2. Recettes d'investissement

a) Les ressources propres internes

Il s'agit des composantes de l'autofinancement dégagées par la section de fonctionnement :

- dotation aux amortissements : 310 000.00 €
- virement de la section de fonctionnement : environ 500 000.00 €

b) Les ressources propres externes

Elles reposent sur le FCTVA dont le montant est estimé à 500 00.00 €, calculé sur les travaux réalisés en N-1.

Le montant perçu au titre de la taxe d'aménagement est estimé à 50 000.00 € - estimation prudente au regard du marché de l'immobilier plutôt en berne et des modalités de versement de la TA par les pétitionnaires modifiées depuis 2022.

Encaissement Projet Urbain Partenarial (route de Limours) :	100 000 .00 €
Opérations patrimoniales - Vente de terrains :	175 800.00 €

c) Les subventions

48 742.00 € de subventions notifiées, seront inscrites sur l'année 2026.

Restes à réaliser : 572 010.93 € (Contrat Terre d'Avenirs, Contrat d'Aménagement Régional, DETR)

3. Programmation des investissements de la collectivité

La Ville poursuit sa volonté de se doter d'une vision pluriannuelle des investissements.

L'enveloppe globale au titre des dépenses d'équipement sur la section investissement pour l'année 2026 est estimée à 1 441 000.00 € dont 662 000.00 € pour les budgets des commissions de compétence et comportera notamment :

Programmes récurrents	Budget 2026
Restes à réaliser	102 732.00 €
Plantation d'arbres + aménagements paysagers	6 800.00 €
Sobriété énergétique/Chauffage	20 000.00€
Mobilier dans les écoles et ACM	14 800.00 €
AD'AP – mise en conformité bâtiment/ accessibilité personnes à mobilité réduite	5 000.00 €
Tri sélectif – Equipement bâtiments et parcs	4 000.00 €
Remise en état aires de jeux	11 800.00 €
Remplacement de l'éclairage par des LED	19 900.00 €
Investissements nouveaux	
Agrandissement columbarium	13 980.00 €
Installation de 5 ENI (Roche et Prévert)	25 000.00 €
Installation d'une caméra/Dépôts sauvages	10 200.00 €
Evolution logiciel Kiosque famille	6 990.00 €
Mobilier restauration scolaire de la Roche	22 000.00 €
2 caméras piétons + 2 radiotéléphones/PM	3 909.00 €
Peinture de 2 salles à l'ACM	6 600.00 €
Faux-plafonds dalles phoniques + peinture d'une classe – Ecole des Boutons d'Or	12 500.00 €
Reprise toiture terrasse – Pierre de Ronsard	43 000.00 €
Etude cour oasis – Ecole Prévert	30 000.00 €
Peinture salle Sourgens	12 200.00 €
Création base tri des déchets – CTM	23 700.00 €
Etude de faisabilité – agrandissement CTM	25 000.00 €
Aménagement terrain de pétanque	20 000.00 €
Participation financière SNL	3 000.00 €

Programmation pluriannuelle (PPI)	
Groupe scolaire la Roche – Travaux – AP/CP n° 10	247 000.00 €
Plaine sportive – AP/CP n° 11 – Travaux	342 631.00 €
Isolation et réhabilitation du logement communal de la Butte aux Grès – AP/CP n° 12 – Travaux	61 320.00 €
Révision du PLU AP/CP n° 13 - Etudes	20 000.00 €
Plaine sportive – Phase 2 – APC/CP – Etudes	25 000.00 €

En 2026, la municipalité présentera un budget primitif fidèle aux objectifs de rigueur de gestion financière, en total respect des principes de sincérité et d'équilibre budgétaires.

Les programmes inscrits en investissement ne seront pas financés par de l'emprunt.